

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO REG-362

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, lors de sa séance ordinaire du 22 janvier 2019, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

<i>Immeubles affectés</i>	<i>Nature et effets des dérogations demandées</i>
<p>Adresse : 6019-6021, rue Aline Lots : 2 028 766 (actuel) 6 289 843 et 6 289 844 (projetés)</p>	<p>Permettre une superficie de lot de 342,7 mètres carrés, alors que la grille des usages et normes de la zone Ha-216 du règlement de zonage REG-362 exige une superficie de 360 mètres carrés.</p>
<p>Adresses : 6690, place Beaulac (actuel) 6680, place Beaulac (projeté) Lots : 2 703 971 (actuel) 6 288 099 et 6 288 100 (projetés)</p>	<p>Permettre l'implantation de conteneurs semi-enfouis à une distance 0,6 mètre d'une limite de propriété adjacente à une rue ainsi que l'empiètement dans une zone tampon, alors que l'article 128 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'un conteneur semi-enfoui doit être implanté à une distance minimale de 3 mètres d'une ligne de propriété adjacente à une rue sans empiéter dans une zone tampon;</p> <p>Permettre qu'une bande de terrain de 1,30 mètre soit aménagée entre un stationnement et une ligne latérale ou arrière de propriété, alors que l'article 159 du règlement de zonage REG-362 prescrit une bande de terrain d'au moins 2 mètres;</p> <p>Permettre une allée de circulation d'une largeur de 5 mètres, alors que le tableau 108 de l'article 162 et le tableau 111 de l'article 166 du règlement de zonage REG-362 prescrivent une largeur minimale de 6 mètres pour une allée de circulation.</p>
<p>Adresse : 8480, boulevard Leduc Lot : 4 717 523</p>	<p>Permettre que les appareils mécaniques ne soient pas derrière une enceinte alors que l'article 403, al. 4, par. 25 c) du règlement de zonage REG-362 exige qu'une thermopompe et un système de climatisation ou de chauffage, installés sur le toit d'un bâtiment, soient placés derrière une enceinte conforme.</p>

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil à l'égard de ces demandes en se présentant le 22 janvier 2019 à 19h30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

BROSSARD, ce 11^e jour de décembre 2018.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please call (450) 923-6311